

AVIS D'ATTRIBUTON

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU CHARNIER

EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

Identification de l'organisme qui autorise l'occupation	Communauté de communes de Petite Camargue
Objet de l'occupation	L'exercice de l'activité de pêche professionnelle sur les étangs et marais du Charnier
Lieu d'exécution	Etangs et marais du Charnier à Vauvert (30)
Procédure	<p>En application des articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, les personnes publiques sont compétentes pour mettre à disposition leur domaine public en vue d'une exploitation commerciale.</p> <p>La convention relève du régime administratif des occupations privatives du domaine public. Elle est régie par le code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Du 27 mai 2024 au 17 juin 2024, la Communauté de communes de Petite Camargue a organisé une procédure de sélection en vue de l'attribution d'un bien relevant de son domaine public permettant l'exploitation commerciale dudit bien.</p> <p>Deux candidatures ont été réceptionnées. Conformément à l'article L. 2122-1-3, 3° du code général de la propriété des personnes publiques, l'attribution de la présente convention est conclue à l'amiable.</p>
Bénéficiaires	<p>Les conventions d'occupations temporaires du domaine public sont signées avec :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Thibault MEYNADIER Chemin de Saint-Gilles – Mas d'Angelin – 30600 VAUVERT➤ Romain MEYNADIER Chemin de Saint-Gilles – Mas d'Angelin – 30600 VAUVERT

AVIS D'ATTRIBUTON

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC S'AGISSANT DU BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU CHARNIER

EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

Durée de l'occupation	<p>La durée de l'occupation est de TROIS ans à compter du 1^{er} Juillet 2024. La fixation de cette durée ne fait pas obstacle à ce que la Collectivité en prononce la résiliation dans les conditions prévues par la convention d'occupation du domaine public qui sera signée par les parties.</p> <p>L'autorisation n'a pas vocation à être prolongée ou renouvelée au-delà de cette période.</p>
Caractéristiques essentielles de l'emplacement / l'occupation	<p>La superficie des étangs et marais du Charnier s'élève approximativement à 170 ha.</p> <p>Le nombre de pêcheurs ne pourra être supérieur à trois sur le bien considéré.</p> <p>Le cofermage est autorisé sous réserve de l'acceptation par la Communauté de communes de Petite Camargue.</p> <p>L'occupation est réservée aux habitants du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue.</p>
Type d'autorisation délivrée / Redevance	<p>L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels.</p> <p>Redevance annuelle : 160 € TTC payables d'avance à la Trésorerie Principale de Vauvert à réception d'un titre de recettes émis par la collectivité, en 2 règlements de 80 € chacun, devant respectivement intervenir les 1^{er} Juillet et 1^{er} Janvier de chaque année d'occupation.</p> <p>L'occupant ne pourra prétendre à aucune indemnité ou diminution de prix pour aucun cas prévu ou imprévu.</p>
Renseignements d'ordre administratif	<p>Les conventions d'occupations temporaires du domaine public peuvent être consultées sur rendez-vous à l'adresse suivante :</p> <p>Communauté de communes de Petite Camargue 145 Av. de la Condamine 30600 Vauvert Service Affaires juridiques & Commande publique Tél : 04.66.51.19.20 marchepublic@cc-petitecamargue.fr</p>

AVIS D'ATTRIBUTON

**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC S'AGISSANT DU
BIEN SUIVANT : ETANGS ET MARAIS DU CHARNIER**

EN VUE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE SUIVANTE : PECHE PROFESSIONNELLE

**Instance chargée des procédures de recours / Service auprès duquel des
renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES

16 avenue Feuchères
30941 NÎMES cedex 09
E-Mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr
Tél. : 04.66.27.37.00
Fax : 04.66.36.27.86
URL : <http://www.ta-nimes.juradm.fr>